

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER JUNIOR (J16 ET J18), SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 MAI 2019

DIEPPE

1. CALENDRIER

Championnat de France d'aviron de mer J18 et sénior - engagements libres

• Lundi	29 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Mardi	14 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Jeudi	16 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	24 mai	09h00	confirmation des engagements
		10h00	réunion d'information (obligatoire pour les délégués et équipiers référents)

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON - distance de course : 6 km			MASTER - distance de course : 6 km		
1	SM2x PR3	1 rameur handi et 1 rameur valide en couple, dont 1 femme	11	M40F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
SÉNIOR - distance de course : 6 km			12	M40F2x	2 rameuses en couple
2	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	13	M40F1x	1 rameuse en couple
3	SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur	14	M40H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
4	SF4+	4 rameuses en pointe avec barreur	15	M40H2x	2 rameurs en couple
5	SF2x	2 rameuses en couple	16	M40H1x	1 rameur en couple
6	SF1x	1 rameuse en couple	J18 - distance de course : 6 km		
7	SH4x+	4 rameurs en couple avec barreur	17	J18F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
8	SH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	18	J18H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
9	SH2x	2 rameurs en couple	19	J18M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
10	SH1x	1 rameur en couple	J16 - distance de course : 6 km		
			20	J16F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
			21	J16H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
			22	J16M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs masters doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification national des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18 sont disputées au cours d'une même course. Les barreurs des coques J16 doivent porter une chasuble.

Les épreuves sénior et master sont disputées au cours d'une même course. Les barreurs des coques masters doivent porter une chasuble.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique Dieppois – 2, Sente Beaudoin, Puits, 76370 Dieppe – Tél. 06 45 06 71 92 – C76004@ffaviron.fr – cndieppe@gmail.com